

*L'Adresse—L'hon. M. Lambert*

● (1222)

Les commentaires que nous avons entendus vendredi après-midi au sujet de certains déplacements, quand, en toute franchise, il n'y avait pas tellement de députés à la Chambre—il n'y en a jamais eu et il n'y en aura jamais—ne tient pas compte du fait que les députés ont des horaires à respecter, des avions à prendre et de grandes distances à parcourir pour se rendre dans leur circonscription, où des tâches importantes les attendent. Ils ont aussi des familles et, députés ou non, ils ont le droit de les voir comme tout le monde. On dirait que le public semble oublier cela. Les députés sont retenus à leurs bureaux du Parlement du lundi matin, au début de la séance, jusqu'au vendredi soir 5 heures, quand la séance se termine. A mon avis, de tels commentaires ne sont que bêtises et absurdités.

Permettez-moi quelques mots au sujet de la nature du présent débat. J'ai déjà mentionné ce point à monsieur l'Orateur l'autre jour, et je regrette qu'il n'ait pas voulu entendre tout ce que j'avais à dire, comme je crois qu'il l'aurait dû. Le présent débat a pour objet le discours du trône. Traditionnellement, il a été réservé aux députés de l'arrière-ban. Les ministres du gouvernement passent en revue certains aspects de leurs politiques, mais il revient aux députés de l'arrière-ban de soulever des problèmes, de donner des nouvelles de leur circonscription et de transmettre à celles-ci des informations sur ce qui se passe à la Chambre.

Mais que s'est-il passé cette fois-ci, monsieur l'Orateur? Le premier ministre (M. Trudeau) a été le premier à admettre qu'il avait inséré un mini-budget dans le débat sur le discours du trône. C'est parfaitement légal, mais le but de cette initiative, selon le premier ministre, était de gagner du temps. Le temps de qui? Le temps du gouvernement, aux dépens des députés de l'arrière-ban qui, en temps normal, devraient pouvoir discuter du discours du trône pendant toute la durée du débat, tout comme du budget d'ailleurs.

Nous avons voté sur un amendement jeudi dernier, nous voterons sur l'amendement principal ce soir. Peut-être un autre amendement sera présenté ce soir. Mais aucun de ces amendements ne devrait viser le contenu des résolutions budgétaires exposées par le ministre des Finances (M. Chrétien) l'autre soir. En effet, cela reviendrait à éliminer ce débat-là d'avance. Si quelqu'un présente un autre amendement sur lequel il faut voter le sixième jour du débat, les députés de la Chambre n'auront pas l'occasion d'exprimer leur opinion sur le mini-budget avant que nous passions aux projets de lois individuels, et principalement au projet sur l'impôt sur le revenu. C'est de cette expression de l'avis de la Chambre que dépend la survie du gouvernement.

Je doute qu'un certain nombre de ministres du cabinet se rendent compte que nous fonctionnons encore sous une forme de gouvernement responsable et que le gouvernement reste au pouvoir tant qu'il a la confiance de la Chambre, mais s'il se sert de subterfuges comme la présentation d'un mini-budget—et il s'agit bien d'un budget parce qu'il comporte des modifications importantes aux propositions qu'avait présentées l'ancien ministre des Finances—il prive alors la Chambre de l'occasion d'y répondre.

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

Il y a aussi un autre point, monsieur l'Orateur. Bien que je doive accepter les décisions de la présidence sur des questions particulières, je ne suis pas obligé d'être d'accord avec elles, et je ne suis pas d'accord pour ce qui est de la décision de M. l'Orateur sur la motion qu'avait présentée mon collègue en vertu de l'article 26 du Règlement vendredi. Le sujet était effectivement très urgent. Je dis qu'on n'avait pas raison de soutenir que l'examen de cette question eut été préjudiciable au droit des députés de participer au débat sur le discours du trône. Mais c'est ce qui est arrivé.

D'après le Règlement, si monsieur l'Orateur avait été disposé à accepter la motion, le débat sur la question n'aurait pas pu commencer avant 3 heures vendredi après-midi. Les députés que la question intéressait—et j'imagine qu'il y en avait un bon nombre parce que la question est très grave—auraient alors joui d'un temps illimité pour débattre la question jusqu'à épuisement du débat. Mais non, monsieur l'Orateur, on l'a insérée dans le débat en cours, la présidence décidant que si les députés voulaient discuter de la situation à Sudbury et Thompson, elle leur en fournirait l'occasion. Ce n'est pas, à mon avis, la bonne façon de procéder. Supposons qu'en fin de semaine un autre événement très important soit survenu. D'après le raisonnement qu'a tenu la présidence en rendant sa décision vendredi, cette question-là aussi pourrait être insérée dans le présent débat. Je ne suis pas d'accord sur cette façon de procéder et je tiens à exprimer mon désaccord publiquement et aussi énergiquement que je le puis.

De la même façon, je ne veux pas non plus qu'on me dise, comme on l'a si souvent fait dans le passé, que les questions qu'on demande à présenter aux termes de l'article 26 du Règlement, doivent constituer le sujet du débat d'un jour de l'opposition. J'ai participé à la révision du Règlement en 1968 et je sais pourquoi les jours de l'opposition ont été institués. En effet, les occasions offertes à la Chambre durant l'étude des motions visant à faire adopter des prévisions budgétaires et des crédits provisoires ont alors été restreintes.

Une fois encore, dans l'intérêt d'une supposée efficacité, les questions urgentes doivent être étudiées durant les périodes réservées à l'opposition. En vertu de quel droit agit-on ainsi? Tout débat sur une situation urgente ou sur une motion d'ajournement de la Chambre doit être compté sur le temps réservé au gouvernement et non à l'opposition. Si la chose se présente encore une fois cette année, la Chambre devra m'entendre là-dessus.

Je m'intéresse toujours aux droits des députés de l'arrière-ban des deux côtés de la Chambre. Depuis des années on les viole chaque fois qu'on invoque cette vache sacrée qu'est l'efficacité. C'est toujours le député de l'arrière-ban qui écope. Nous pouvons toujours améliorer, à mon avis, l'expédition des affaires de la Chambre, mais à cet égard je voudrais avertir les députés, notamment les députés ministériels dont l'expérience à la Chambre est quelque peu limitée. Pour reprendre les termes du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), c'est comme une très longue route qui n'est pas jalonnée de poubelles, une longue route sans virages. Ce qui plaît au gouvernement de l'heure peut devenir une restriction terrible demain s'il y a un changement de pouvoir.